

PROJET N° : 171-11438-00

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ

JANVIER 2018



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO

PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ

UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE DU
PROJET REDD+, DIRECTION NATIONALE ODEF

VERSION DÉFINITIVE

PROJET N° : 171-11438-00
DATE : JANVIER 2018

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉE PAR



Christian Couette, géographe, M.B.A.
Directeur de projet

RÉVISÉE PAR

Mathieu Cyr, géographe, M. Env., M.B.A.
Chef de mission

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Chef de mission	Mathieu Cyr, géographe, M. Env., M.B.A.
Directeur de projet	Christian Couette, géographe, M.B.A.
Édition	Murielle Samuel

LAND RESSOURCES (LR)

Expert en gestion des ressources naturelles	Paul-André Turcotte, biologiste, M. Sc.
---	---

ENDE CONSULTING

Expert en évaluation environnementale	Dr Tchandikou TCHEINTI-NABINE
---------------------------------------	-------------------------------

Référence à citer :

WSP-LAND RESOURCES-ENDE, 2017. *ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO. PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ. RAPPORT PRODUIT POUR UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE DU PROJET REDD+, DIRECTION NATIONALE ODEF. 23 PAGES ET ANNEXE.*

TABLE DES MATIÈRES

1	APPROCHE GÉNÉRALE	1
1.1	Objectifs et attentes spécifiques	1
1.2	Approche méthodologique générale.....	2
1.3	Arrimage avec le processus d'élaboration de la stratégie REDD+.....	2
1.4	Consultation des parties prenantes	3
1.5	Planification des rencontres	4
2	PROGRAMME DE TRAVAIL	6
2.1	Démarrage et cadrage de l'ÉESS	6
2.2	Analyse de l'état de référence / identification des effets potentiels	7
2.3	Élaboration du rapport d'ÉESS	16
2.4	Récapitulatif des biens livrables	18
3	ORGANISATION ET PERSONNEL	19
4	CHRONOGRAMME DE TRAVAIL.....	22

TABLE DES MATIÈRES (suite)

TABLEAUX

TABLEAU 1-1	DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS DANS CHACUNE DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION.....	4
TABLEAU 2-1	PROGRAMME DE TRAVAIL DÉTAILLÉ.....	8
TABLEAU 3-1	RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE.....	21
TABLEAU 4-1	CHRONOGRAMME DE TRAVAIL.....	23

FIGURES

FIGURE 2-1	DÉLIMITATION DES ZONES ÉCOLOGIQUES DU TOGO.....	9
FIGURE 3-1	ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE POUR LA CONDUITE DE L'ÉESS.....	20

ANNEXE

A	EXEMPLES DE CARTES
---	--------------------

1 APPROCHE GÉNÉRALE

1.1 OBJECTIFS ET ATTENTES SPÉCIFIQUES

Les objectifs globaux énoncés dans les termes de référence sont multiples :

- évaluer les effets, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme;
- confirmer ou modifier par la suite les options stratégiques REDD+ initialement proposées;
- le cas échéant, proposer des actions correctrices des effets négatifs.

Plus spécifiquement, l'ÉESS doit permettre d'affiner les options stratégiques de la REDD+ en fonction des enjeux environnementaux et sociaux associés aux tendances actuelles d'utilisation des terres et de la gestion forestière. L'ÉESS doit aussi conduire vers l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui décrira les procédures à suivre pour l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux potentiels avant et pendant la mise en œuvre des mesures REDD+. Les résultats attendus tels qu'exprimés dans les termes de référence sont les suivants :

- le processus et la stratégie nationale REDD+ sont conformes aux normes de la gouvernance environnementale et sociale des forêts contenues dans les politiques, plans et programmes nationaux et suivant les accords internationaux auxquels le Togo a souscrit, ainsi qu'aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale;
- le processus et la stratégie nationale REDD+ contribuent à l'amélioration à court, moyen et long termes des conditions et cadres de vie des communautés locales et augmentent leur bien-être, avec une attention particulière aux personnes les plus vulnérables (les femmes, les jeunes sans emplois, les petits exploitants agricoles et les groupes sociaux minoritaires);
- le processus et la stratégie nationale REDD+ contribuent au développement durable et respectent les droits humains (prévus par la législation nationale, les usages coutumiers et collectifs) et les dispositions des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale;
- le processus et la stratégie nationale REDD+ maintiennent et augmentent les services de biodiversité et des écosystèmes forestiers;
- toutes les parties prenantes ont accès à des informations précises et participent entièrement et efficacement au processus national REDD+.

Par ailleurs, conformément aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale, une attention particulière doit être accordée à la sauvegarde des moyens de subsistance des populations, aux droits des communautés, au patrimoine culturel, aux groupes vulnérables, à la gouvernance, au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le processus et à la biodiversité. Sur la base des analyses de la présente étude et conformément à la définition des projets, des instruments en lien avec les dispositions applicables pour les questions de sauvegarde sociale seront développés au besoin et mis en œuvre comme mesures d'atténuation ou de minimisation des impacts négatifs probants.

1.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE GÉNÉRALE

Sur la base des spécifications stipulées dans les termes de référence et de la démarche généralement reconnue dans l'élaboration d'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique, la méthodologie proposée comporte les grandes étapes suivantes :

- A. Démarrage et cadrage du processus d'ÉESS, comprenant la tenue de la mission de démarrage et la validation des plans de travail et de cadrage;**
- B. L'analyse de l'état de référence et l'identification des effets environnementaux et sociaux potentiels, comprenant :**
 - La description de la situation socio-environnementale initiale, incluant une description de l'environnement naturel (composantes physiques et biologiques), du contexte social et du cadre juridique et institutionnel;
 - L'identification et l'analyse des effets potentiels sans processus REDD+, visant à mettre en exergue les risques environnementaux et sociaux dans un contexte de non-intervention;
 - L'identification et l'analyse des effets environnementaux et sociaux potentiels inhérents aux options stratégiques envisagées pour la REDD+;
 - L'analyse des effets résiduels des options stratégiques retenues;
 - L'évaluation de la conformité des options stratégiques avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et de Cancun 2010;
- C. L'élaboration du rapport d'ÉESS, incluant la transmission de versions provisoires et final, dont la transmission d'une série de rapports sectoriels de gestion environnementale.**

La définition du cadre de référence sera à la base effectuée à partir d'une revue des données existantes et sera complétée à partir d'entrevues menées auprès de parties prenantes ciblées, le cas échéant. Cette revue permettra notamment d'identifier et situer les composantes environnementales et sociales à considérer et, surtout, de bien comprendre les zones sensibles.

Le processus d'identification et d'analyse des effets environnementaux et sociaux potentiels, avec ou sans le processus REDD+ sera appuyé par la tenue d'ateliers nationaux et de séances régionales de consultation des parties prenantes. Cette démarche visera notamment à bien cerner les préoccupations des parties prenantes et de discuter des orientations stratégiques à considérer dans la définition des plans de gestion.

1.3 ARRIMAGE AVEC LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE REDD+

Nous comprenons que le processus d'ÉESS devra être mené en concordance avec l'évolution du processus d'élaboration de la Stratégie REDD+. Par conséquent, certaines étapes du processus d'ÉESS ne pourront pas être bouclées avant que les orientations stratégiques ne soient définies dans le document final de la Stratégie Nationale REDD+.

L'arrimage entre les deux processus pourra donc, dans les faits, avoir une incidence sur la planification du chronogramme qui est ici présenté. Aussi, la planification de l'ÉESS devra se faire en concordance avec les stratégies de consultation et de communication qui seront mises en œuvre pour l'ensemble du processus d'élaboration de la stratégie REDD+.

En principe l'ÉESS influencera de façon itérative la stratégie, de manière à :

- Limiter les incidences négatives de cette dernière;
- Améliorer la compatibilité de la stratégie avec les critères de durabilité;
- Assurer la prise en compte par la stratégie de conventions internationales, des sauvegardes REDD de Cancún, des processus de communications et d'information exigés par les CNUCC ainsi que les processus de suivi et contrôle;
- Assurer la prise en compte par la stratégie d'initiatives nationales en lien avec les objectifs de la REDD+;
- Obtenir une liste et une carte des activités et des usages du territoire incompatibles ou peu compatibles avec la stratégie REDD;
- Proposer des processus de planification des programmes et projets de développement et de revue de la législation de façon à intégrer la stratégie REDD+ comme élément transversal dans la planification du développement du pays;
- Rendre la stratégie compatible avec les principes des sauvegardes des principaux partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Ouest africaine de Développement, etc.
- Améliorer la compatibilité de la stratégie et simultanément des programmes et des projets qui en découleront au Green Climate Fund qui permettra plus aisément les financements des plans, programmes et projets découlant de la stratégie.

1.4 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Sur la base des propositions qui ont été présentées dans la proposition technique et qui ont fait l'objet du contrat, la participation du Groupement dans le processus de consultation comprend les activités suivantes :

- Tenue d'un atelier national à Lomé en début de mandat, visant à présenter l'équipe, le plan de travail, les biens livrables et le calendrier de réalisation. Cet atelier permettra également de présenter et discuter de façon générale des grands enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération;
- Tenue de consultations régionales portant sur la validation du plan de travail et de consultation, ainsi que des effets potentiels sans processus REDD+;
- Prise de contact avec des intervenants clés au niveau national (Lomé) : groupes thématiques de travail par secteur/options stratégiques REDD+, discussions documentées au sein de comptes rendus;
- Tenue de consultations régionales en amont portant sur la situation environnementale actuelle et les effets généraux pouvant découler de la stratégie REDD+;
- Tenue d'une deuxième phase de consultation régionale en aval, portant sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et sur la définition des orientations de gestion proposées;
- Tenue d'un atelier national portant sur le rapport final d'ÉESS.

Le tableau suivant présente la définition des objectifs poursuivis dans chacune des activités. La description détaillée du plan de consultation fait l'objet d'un rapport distinct.

Tableau 1-1 Définition des objectifs poursuivis dans chacune des activités de consultation

Activités	Objectifs	Date
Atelier national à Lomé	- Présentation en début de mandat de l'équipe, du plan de travail, des biens livrables et du calendrier de réalisation; - Amorce des discussions sur les grands enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération;	Effectuée le 20 septembre 2017
Première consultation régionale en amont	- Validation du plan de travail et de consultation - Collecte des données sur l'état de référence environnementale auprès des parties prenantes - État de la situation pour le scénario sans REDD+	20 au 27 novembre 2017
Rencontres individuelles	Collecte des données sur l'état de référence environnementale auprès des parties prenantes	Décembre 2017
Deuxième consultation régionale en amont	Identification des préoccupations concernant la situation environnementale actuelle et les effets généraux pouvant découler de la stratégie REDD+	19 au 30 mars 2018
Consultation régionale en aval	Discussions portant sur l'analyse spécifique des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques de la REDD+ et sur la définition des orientations de gestion proposées	Novembre 2018
Atelier national portant sur le rapport final d'ÉESS	Présentation des résultats et validation du rapport final	Février 2019

1.5 PLANIFICATION DES RENCONTRES

L'adéquation entre les livrables et les rencontres prévues au niveau de l'ÉESS de la stratégie REDD+ est présentée au tableau 2.1. Les rencontres prévues dans le cheminement de l'ÉESS sont les suivantes :

- Rencontre avec l'UCN REDD+ et participation à l'atelier national portant sur la validation de la Note méthodologique complète, lors de la mission de démarrage;
- Prise de contact avec des intervenants clés au niveau national (Lomé) : Groupes thématiques de travail par secteur/options stratégiques REDD+, discussions documentées au sein de comptes rendus;
- Participation aux séances de consultation amont;
- Participation aux séances de consultation aval;
- Participation à l'atelier national portant sur la validation du rapport d'ÉESS.

Les séances de consultations permettront d'orienter l'élaboration de la stratégie REDD+. Par conséquent, elles devront être préparées et animées de manière à faciliter, pour les participants, l'identification des problématiques et des pistes de solutions à considérer.

Dans le cas des rapports d'étape portant sur l'analyse de la situation sans REDD+ et l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+, ainsi que du rapport préliminaire de l'ÉESS, le programme de travail ne prévoit pas la tenue de rencontres formelles à la suite du dépôt des biens livrables suivants :

- Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et situation sans REDD+);
- Rapport préliminaire sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+;
- Rapport préliminaire global de l'ÉESS.

La validation des livrables sera effectuée rapidement après leur dépôt à l'UCN REDD+, par l'entremise du Comité restreint de l'ÉESS. Le cas échéant, les commentaires pourront par la suite être acheminés au Groupement pour permettre la finalisation des rapports.

2 PROGRAMME DE TRAVAIL

Le tableau 2.1 présente un résumé du programme de travail proposé, dans lequel sont précisés les activités à réaliser, les biens livrables et les rencontres. Une description spécifique de chacune des activités est présentée ci-après.

2.1 DÉMARRAGE ET CADRAGE DE L'ÉESS

T1 PLANIFICATION DE L'ÉTUDE / MISSION DE DÉMARRAGE

T1.1 / T1.2 PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ / PLAN DE CONSULTATION

Le programme de travail préliminaire ici présenté sera discuté avec l'UCN REDD+ lors de la rencontre de démarrage de manière à s'assurer d'une collaboration efficace dans le déroulement de l'étude. Une révision du programme de travail sera transmise à la suite de la tenue de cette rencontre. Ce programme propose notamment un premier calendrier général d'exécution de l'étude, qui pourra être revu au fur et à mesure pour permettre l'arrimage avec l'ensemble du processus de planification et de communication de la REDD+.

Livrables

L1-1	Note méthodologique complète
L1-2	Plan de travail détaillé
L1-3	Plan de consultation

T1.3 MISSION DE DÉMARRAGE / DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Le programme de travail et les orientations de consultation seront discutés lors d'une rencontre de démarrage à laquelle participeront WSP-LR-ENDE et les représentants de l'ANGE (ministère chargé de l'environnement) et de l'UCN REDD+ du Togo. Cette rencontre aura lieu dans les bureaux du client à Lomé. Au cours de cette rencontre, les principaux aspects du programme de travail seront abordés, à savoir :

- les membres de l'équipe WSP-LR-ENDE;
- la compréhension du mandat, incluant les termes de référence;
- les objectifs de l'étude concernant la production de l'ÉESS;
- la présentation de tous les acteurs impliqués;
- une liste des données de référence existantes;
- la méthodologie détaillée proposée par WSP-LR-ENDE pour réaliser le mandat;
- le calendrier de réalisation du mandat et l'arrimage avec le processus d'élaboration de la stratégie REDD+;
- les parties prenantes à consulter et la définition du processus de consultation;
- les livrables à produire;
- le processus de validation avec le groupe de travail de l'ÉESS.

Récupération des données de référence disponibles

Conformément aux spécifications des termes de référence, l'UCN REDD+ mettra à la disposition de WSP-LR-ENDE tous les documents pertinents relatifs au projet ainsi que toutes autres informations jugées nécessaires à la réalisation de la mission. Dans la mesure du possible, les données de référence existantes pertinentes à la réalisation du projet devront être récupérées auprès des différentes parties prenantes lors de la mission de démarrage.

Ces données seront nécessaires pour mieux cibler les enjeux environnementaux et sociaux relatifs au secteur forestier et permettront de planifier adéquatement les visites de terrain requises. Des données seront également récupérées sur Internet.

T2 VALIDATION DES PLANS DE TRAVAIL ET DE CADRAGE DE L'ÉTUDE

Le plan de travail détaillé et l'ensemble du cadrage de l'étude feront l'objet d'un processus de prévalidation par le Groupe National de travail REDD+ (GN-REDD+). Par la suite, le plan de travail sera soumis à l'atelier national de validation dans le but d'établir un consensus sur la démarche auprès de l'ensemble des parties prenantes. À cette occasion, les représentants de WSP-LR-ENDE présenteront d'abord l'ensemble du processus retenu, notamment les activités de consultation, pour ensuite permettre les échanges et l'établissement d'un consensus sur l'ensemble de la démarche.

Afin d'optimiser le processus et l'avancement des travaux, il est proposé que la mission de démarrage et l'atelier national de validation soient tenus dans une seule et même mission.

2.2 ANALYSE DE L'ÉTAT DE RÉFÉRENCE / IDENTIFICATION DES EFFETS POTENTIELS

T3 DESCRIPTION DE LA SITUATION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE INITIALE

La description générale des milieux récepteurs sera effectuée en tenant compte du découpage des régions administratives. Dans la mesure du possible, la description des milieux pourra aussi prendre en considération le découpage du territoire par zones écologiques qui, dans les faits, vont correspondre à des zones présentant des similitudes en termes de composantes et d'enjeux.

Le Togo a été stratifié en cinq zones écologiques (voir figure 2-1). Ces zones ont été définies en fonction de critères intégrant divers éléments constitutifs des paysages naturels et socio-économiques, à savoir les facteurs biophysiques (climat, géologie, hydrologie, sols, végétation) et les facteurs humains (type d'habitat, utilisation des terres). Les zones écologiques présentent globalement les caractéristiques suivantes :

- Zone 1** Plaines du nord caractérisée par une saison des pluies et une saison sèche correspondant aux savanes soudaniennes et des îlots de forêts denses sèches qui abritent les principales aires protégées (Oti-Kéran et Mandouri) du complexe des aires protégées transfrontalières entre quatre pays avec pour objectif la conservation de la biodiversité et de l'habitat de grands mammifères.
- Zone 2** Montagnes du nord, climat de type soudano-guinéen d'altitude, une saison pluvieuse et une saison sèche, domaine de mosaïque de forêts denses sèches et de savanes arborées.
- Zone 3** Plaine du centre, climat tropical marqué par une saison des pluies et une saison sèche, domaine des forêts denses sèches et des savanes boisées guinéennes et deux importantes aires protégées (Fazao-Malfakasa et Abdoulaye) du Togo.
- Zone 4** Zone méridionale des Monts du Togo, climat subéquatorial de transition caractérisé par une grande saison pluvieuse interrompue par une légère diminution en août/septembre, domaine des forêts denses semi-caducifoliées et de forêts de montagne par excellence.
- Zone 5** Plaine côtière du sud Togo, climat subéquatorial marqué par un déficit pluviométrique et qui concentre toutes les mangroves du pays avec des aires protégées intéressantes et forêts sacrées de petites tailles.

Tableau 2-1 Programme de travail détaillé

ACTIVITÉS		LIVRABLES	RENCONTRES
A. DÉMARRAGE ET CADRAGE DU PROCESSUS D'ÉESS			
1.	Mission de démarrage / Planification		
1.1	Plan de travail de l'ÉESS	L1-1 Note méthodologique complète	
1.2	Plan de consultation et plan d'engagement	L1-2 Plan de travail détaillé	
1.3	Mission de démarrage / Détermination de la portée de l'évaluation	L1-2 Plans de consultation des parties prenantes	R1-1 Rencontre - comité de suivi
2.	Validation des plans de travail et de cadrage de l'étude		
2.1	Pré-validation du plan de travail par le Groupe National de Travail REDD+		
2.2	Participation à la validation en atelier national organisé par l'ANGE		R2-1 Atelier national de validation
B. ANALYSE DE L'ÉTAT DE RÉFÉRENCE / IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS			
3.	Description de la situation socio-environnementale initiale		
3.1	Rencontres individuelles / collecte de données		
3.2	Première ronde de consultations régionales en amont (Mise en œuvre / animation des rencontres)	L3-1 Rapport de consultation des parties prenantes	R3-1 Consultation des parties prenantes
3.3	Environnement naturel (composantes physiques et biologiques)		
3.4	Contexte social		
3.5	Cadre juridique et institutionnel		
3.6	Caractérisation des programmes et politiques soumis à l'ÉESS		
4.	Analyse des effets potentiels du scénario sans processus REDD+		
4.1	Identification des effets sociaux et environnementaux		
4.2	Analyse de risques :	L4-1 Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et situation sans REDD+)	
	Exacerbation des conflits et des tensions sociales et leurs menaces sur les habitats naturels		
	Risques associés aux impacts sur les droits juridiques et coutumiers des communes locales (droits fonciers et droits sur les ressources)		
	Aggravation et apparition de nouvelles normes non contrôlées de l'agriculture et de l'exploitation du bois		
	Risque lié à l'absence de zonage participatif		
	Risque dû au statu quo et à la faiblesse de la capacité institutionnelle, à l'absence de transparence et à la participation du public		
	Risque d'absence d'un cadre d'harmonisation des bailleurs		
5.	Analyse des effets des options de la stratégie REDD+		
5.1	Deuxième ronde de consultations régionales en amont (Mise en œuvre / animation des rencontres)	L5-1 Rapport de consultation des parties prenantes	R5-1 Consultation des parties prenantes
5.2	Évaluation des effets des options stratégiques préliminaires		
5.3	Étude des options alternatives possibles et proposition des options appropriées		
5.4	Catégorisation des différents projets issus des options de la stratégie REDD+		
6.	Analyse des effets résiduels des options stratégiques retenues		
6.1	Identification et évaluation des effets résiduels		
6.2	Mitigation des effets résiduels négatifs		
7.	Évaluation de la conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et de Cancun 2010 / Rapport d'étape		
7.1	Identification et caractérisation des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et de Cancun 2010		
7.2	Évaluation de la conformité des options stratégiques		
7.3	Rapport d'étape portant sur les sections 5 à 7	L7-1 Rapport préliminaire portant sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+	
C. ÉLABORATION DU RAPPORT D'ÉESS			
8.	Rapport préliminaire d'ÉESS		
8.1	Élaboration et transmission du rapport provisoire de l'ÉESS et des rapports sectoriels, comprenant :		
8.1.1	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)		
8.1.2	Cadre de planification en faveur des Communautés locales (CPCL)		
8.1.3	Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)		
8.1.4	Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'Évaluation (PRC)		
8.1.5	Cadre de Gestion et de Suivi de l'Environnement (CGSE)		
8.1.6	Cadre de Politiques de Réinsertion Involontaire des Populations (CPRIP)		
8.1.7	Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC)		
8.1.8	Cadre Fonctionnel (CF)		
8.1.9	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)		
8.2	Intégration / élaboration et transmission du rapport provisoire d'ÉESS	L8-1 Rapport global provisoire de l'ÉESS	
9.	Consultation publique en aval		
9.1	Mise en œuvre / animation des rencontres		R9-1 Consultation des parties prenantes
9.2	Compte rendu des rencontres	L9-1 Rapport de consultation des parties prenantes	
10.	Rapport final d'ÉESS		
10.1	Élaboration et transmission du rapport révisée de l'ÉESS	L10-1 Rapport global révisé de l'ÉESS	
10.2	Atelier de restitution		R10-1 Atelier national de validation
10.3	Édition et transmission du rapport final	L10-2 Rapport final	

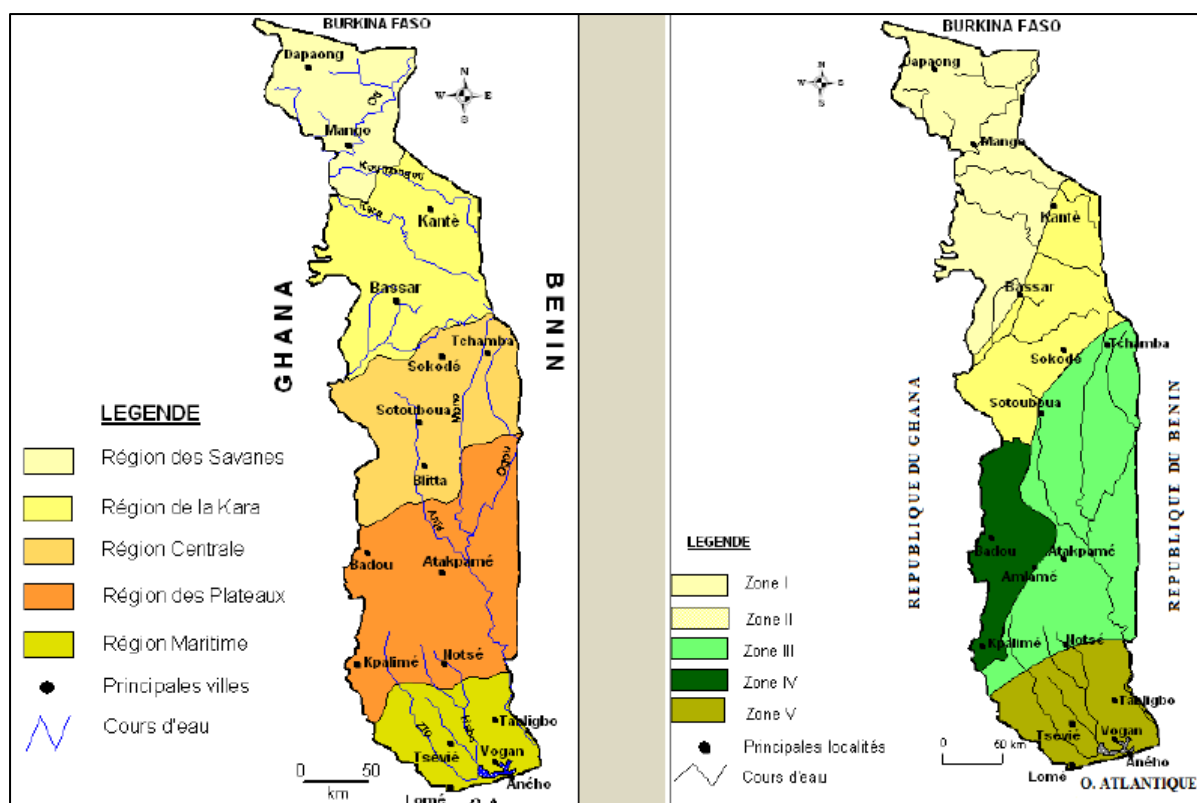


Figure 2-1 Délimitation des zones écologiques du Togo

T3.1 RENCONTRES INDIVIDUELLES / COLLECTE DE DONNÉES

Parallèlement à la revue de la littérature existante, la collecte de données permettant de dresser un état de la situation de référence sera effectuée à partir de rencontres individuelles qui seront menées auprès de diverses parties prenantes ciblées. Ces rencontres individuelles seront faites par les différents experts du groupement selon le centre d'intérêt de leur étude. Ces consultations seront focalisées auprès des différents groupes thématiques déjà établis, que ce soit par la planification de rencontres collectives ou la réalisation de rencontres individuelles menées auprès des différents membres de chacun des groupes thématiques. Des rencontres individuelles pourront également être organisées auprès des différentes préfectures afin de documenter l'état de situation en région. Ces rencontres pourront notamment concerner les directeurs préfectoraux de l'environnement et des ressources forestières, les directeurs préfectoraux de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique ou les responsables de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), les chefs des cantons des chefs-lieux de préfecture et quelques associations et ONG des groupes organisés.

T3.2 PREMIÈRE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES EN AMONT

Une première ronde de consultations régionales sera tenue en amont du processus d'ÉESS. Cette consultation a pour objectif, d'une part, de valider le programme de travail et le plan de consultation auprès des parties prenantes et, d'autre part, à amorcer les discussions concernant la situation de référence et les effets potentiels sans processus REDD+. Une description détaillée des activités prévues dans le cadre de la première ronde de consultation est présentée dans le Plan de consultation.

Livable :

L3-1 Compte-rendu de la première ronde de consultations régionales en amont

T3.3/ T3.4 ENVIRONNEMENT NATUREL / CONTEXTE SOCIAL

La collecte des informations existantes et pertinentes concernant les composantes environnementales à documenter sera orientée principalement auprès du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et de l'ensemble des autres ministères et organismes concernés, de même qu'auprès des départements régionaux et du milieu universitaire. En plus des recherches documentaires effectuées via internet et/ou les sources usuelles de référence, des demandes formelles d'information seront acheminées par écrit auprès des différents organismes sollicités. Des rencontres avec les représentants de ces organismes pourront également être planifiées, au besoin, afin d'activer le processus de collecte.

Les données recueillies seront par la suite colligées et saisies à l'intérieur d'un système de traitement géomatique des données numériques. Des cartes synthèses du territoire seront produites et serviront à la description de la situation environnementale et sociale actuelle. Lors de cette activité, les sous-activités suivantes seront réalisées :

- Collecte des données existantes;
- Saisie et traitement des données;
- Production de cartes synthèses du territoire (composantes sensibles);
- Description générale du portrait des composantes environnementales sensibles (régionalement et globalement);
- Analyse et description des composantes socio-économiques du territoire (évolution démographique et niveau de vie des populations urbaines et rurales, migration interrégionale, occupation et utilisation du territoire, tenure des terres, activité agricole, activité forestière, etc.).

Les diverses composantes environnementales à documenter et cartographier pourraient être, selon leurs disponibilités, les suivantes :

- Relief et topographie (orographie);
- Fleuves, rivières et lacs de grandes superficies;
- Bassins hydrographiques et principaux sous-bassins;
- Parcs nationaux, réserves fauniques, écologiques ou aquatiques protégées ou projetées et autres zones de conservation à statut officiel;
- Régions écoforestières (peuplements forestiers par rapport aux régions écologiques);
- Zones agricoles utilisées à des fins alimentaires végétales et/ou animales;
- Lieux touristiques d'intérêt;
- Ensembles ou éléments paysagers reconnus ou protégés;
- Aires protégées pour des raisons culturelles ou patrimoniales;
- Villes et villages / densité d'occupation du territoire;
- Voies d'accès au territoire (routes, corridors d'énergie, etc.);
- Permis (claims) miniers et forestiers;
- Schéma d'aménagement lié à la GIRE;
- Réservoir hydroagricole et hydroélectrique;
- Climatologie;
- Pédologie.

En ce qui a trait plus spécifiquement à l'environnement socio-économique et culturel, la collecte de données cherchera à documenter les aspects suivants :

- La population et les caractéristiques ethniques;
- La démographie;
- La structure communautaire;
- L'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels et non traditionnels;
- La situation des populations vulnérables (minorités, personnes âgées, femmes et enfants);
- L'emploi;
- La déforestation;
- Les énergies domestiques.

À titre d'exemple, nous présentons en annexe des modèles de cartes qui pourront servir à la localisation des composantes environnementales et à l'identification des zones sensibles.

T3.4 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'UCN REDD+ a déjà en main une étude sur l'analyse du cadre juridique et la préparation des textes d'application dans le contexte de la REDD+ au Togo. Cette étude a fait l'objet d'une validation lors d'un atelier national dont le rapport a été diffusé au mois de mai 2017. Cette étude servira à documenter l'état de la situation et les orientations retenues.

De façon plus spécifique, cette activité vise à analyser la capacité des principales institutions impliquées dans le secteur forestier ainsi que le cadre législatif et réglementaire en matière de prise en compte des aspects environnementaux et sociaux. L'analyse portera tant sur le cadre législatif et réglementaire formel que sur les règles coutumières et/ou traditionnelles régissant le secteur.

Une attention particulière sera apportée aux mécanismes de transposition des lois, règlements et règles informelles sur les réalités de terrain, notamment en matière de gestion des impacts environnementaux et sociaux et de règlement des conflits relatifs à l'utilisation du territoire.

En complément, l'équipe de WSP-LR-ENDE passera au besoin en revue le cadre juridique (loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement, Décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social, l'Arrêté n° 018/MERF du 9 octobre 2006 fixant les modalités et les procédures d'information et de participation du public au processus d'étude d'impact sur l'environnement et les directives qui régiront les différentes thématiques inscrites dans les tâches de la mission. Ceux-ci incluent notamment : les politiques nationales, lois, règlements et cadres institutionnels concernant la gestion des ressources naturelles, l'évaluation d'impacts environnemental et social et la gestion des pestes et pesticides. Parmi les documents disponibles à consulter, on peut mentionner les suivants :

- Le document R-PP;
- Le document PAD;
- Les rapports d'activités;
- Les documents de mesures de sauvegarde environnementale et sociale élaborés pour d'autres programmes au cours des cinq dernières années : CGES, CPRP, PGPP, cadres de gestion.

T3.6 CARACTÉRISATION DES PROGRAMMES ET POLITIQUE SOUMIS À L'ÉESS

L'évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS) sera menée en concordance avec l'évolution du processus d'élaboration de la stratégie REDD+. Néanmoins, il importe d'établir clairement au départ les grandes orientations de base à partir desquelles la démarche d'ÉESS devra s'appuyer.

Pour ce faire, une description globale des orientations envisagées dans le cadre de la stratégie REDD+ sera effectuée, en étroite collaboration avec l'UCN REDD+ du Togo. Tout en considérant que la définition de la REDD+ va évoluer parallèlement à l'avancement de l'ÉESS, la démarche cherchera néanmoins à présenter :

- Une description synthèse des objectifs, des stratégies, des plans, des programmes et des actions envisagées;
- Une identification des zones prioritaire;
- Une description sommaire du plan global de mise en œuvre et du chronogramme, le cas échéant.

T4 ANALYSE DES EFFETS POTENTIELS DU SCÉNARIO SANS PROCESSUS REDD+

Les résultats de l'analyse de la situation de référence serviront à identifier et à mettre en contexte les effets sociaux et environnementaux potentiels dans l'éventualité où le processus REDD+ n'était pas réalisé.

T4.1 / T4.2 IDENTIFICATION DES EFFETS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX / ANALYSE DE RISQUES

L'analyse cherchera notamment à mettre en perspective les effets positifs et négatifs qui peuvent être anticipés en considérant tous les aspects, dont notamment :

- La poursuite du processus de déforestation et la nature des effets environnementaux et sociaux liés à la désertification, en tenant compte des enjeux liés aux changements climatiques;
- Les effets à moyen et long termes sur le potentiel économique lié à l'exploitation des ressources ligneuses;
- Les effets inhérents au prélèvement non contrôlé de bois d'œuvre et de service dans les formations naturelles et les aires protégées;
- Les effets environnementaux et sociaux en lien avec l'utilisation de bois de chauffe et la poursuite de pratiques de l'agriculture sur brûlis et autres pratiques agricoles non durables;
- Etc.

Conformément aux spécifications stipulées dans les termes de référence, une attention particulière sera apportée à la caractérisation des risques potentiels qui sont encourus dans l'éventualité d'un scénario sans REDD+. Parmi les facteurs de risque à considérer, il faut mentionner les suivants :

- Exacerbation des conflits et des tensions sociales et leurs menaces sur les habitats naturels;
- Risques associés aux effets sur les droits juridiques et coutumiers des communes locales (droits fonciers et droits sur les ressources);
- Aggravation et apparition de nouvelles formes non contrôlées de l'agriculture et de l'exploitation du bois;
- Risque lié à l'absence de zonage participatif;
- Risque dû au statu quo et à la faiblesse de la capacité institutionnelle, à l'absence de transparence et à la participation du public;
- Risque d'absence d'un cadre d'harmonisation des bailleurs.

T4.3 RAPPORT PRÉLIMINAIRE D'ANALYSE (SITUATION DE DÉPART ET SITUATION SANS REDD+)

La description de la situation de référence et l'analyse des effets potentiels du scénario sans stratégie REDD+ feront l'objet d'un rapport provisoire qui sera transmis au comité de suivi. Le rapport sera transmis à l'UCN-REDD+ en deux exemplaires (couleur) et en format électronique.

Livrable :

L4-1 Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et situation sans REDD+), version provisoire

T4.4 / T4.5 TRANSMISSION DES COMMENTAIRES PAR LE COMITÉ DE SUIVI / ÉLABORATION ET TRANSMISSION DU RAPPORT CORRIGÉ

La prise en compte des commentaires qui auront été transmis par l'UCN-REDD+ feront l'objet d'un rapport corrigé qui sera transmis à en deux exemplaires (couleur) et en format électronique.

Livable :

L4-2 Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et situation sans REDD+), version corrigée

T5 ANALYSE DES EFFETS DES OPTIONS STRATÉGIQUES DE LA REDD+

L'analyse environnementale et sociale portera sur les enjeux soulevés par le programme REDD+ et la capacité légale et institutionnelle à les appréhender et gérer, de manière à maîtriser les enjeux entraînant des effets négatifs et optimiser ceux entraînant des effets positifs de façon durable.

L'évaluation des effets potentiels portera, dans un premier temps, sur les options stratégiques préliminaires qui auront été identifiées par l'UCN-REDD+.

Par la suite, l'analyse cherchera à identifier et à analyser les alternatives possibles pour en arriver, le cas échéant, à l'identification des options stratégiques les plus appropriées. L'analyse des effets environnementaux et sociaux devra donc être coordonnée en fonction de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la stratégie REDD+.

T5.1 DEUXIÈME CONSULTATION RÉGIONALE EN AMONT

La seconde ronde de consultations régionales sera tenue dans le mois de janvier 2018 de manière à établir clairement, d'entrée de jeu, les préoccupations des diverses parties prenantes concernant la planification et la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Cette deuxième consultation s'inscrit dans un contexte où l'ÉESS sera menée en parallèle avec la définition de la stratégie REDD+. Pour le moment, certains grands axes stratégiques ont été définis par l'UNC- REDD+ au Togo et ces orientations pourront servir à l'amorce des discussions. Les réflexions et préoccupations soulevées lors de ces consultations pourront donc servir à alimenter le processus d'élaboration de la stratégie REDD+, notamment en apportant un aperçu des préoccupations à l'échelle des régions.

Dans cette perspective, les échanges avec les parties prenantes seront animés de manière à faire ressortir les aspects suivants :

- Compréhension du processus REDD+, des objectifs poursuivis et de la démarche mise en œuvre pour l'élaboration d'orientations stratégiques;
- Identification des enjeux environnementaux et sociaux à considérer en tenant compte des particularités régionales / identification des zones sensibles;
- Identification des préoccupations et enjeux en regard des axes stratégiques préliminaires qui ont été définis jusqu'à présent.

Une description détaillée des activités prévues dans le cadre de la deuxième ronde de consultation est présentée dans le Plan de consultation.

Livable :

L5-1 Compte-rendu de la deuxième ronde de consultations régionales en amont

T5.2 / T5.3 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES EFFETS DES OPTIONS STRATÉGIQUES PRÉLIMINAIRES / ÉTUDE DES OPTIONS ALTERNATIVES

Cette identification des sources d'effets et des effets potentiels par composante environnementale sera alimentée par une revue de la littérature et sera appuyée par la longue expérience de plusieurs des membres de l'équipe de travail dans la réalisation d'ÉESS et d'études d'impact sur l'environnement touchant des projets de toutes natures. Par la suite, l'évaluation comme telle des programmes et des alternatives sera effectuée en comité interne d'expert, de manière à dégager un consensus sur l'identification et la caractérisation des facteurs de risque environnementaux et sociaux à considérer. Ces rencontres permettront également de jeter les bases du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale qui sera élaboré ultérieurement.

De façon plus spécifique, les effets seront déterminés à partir d'une matrice simple et claire, permettant de croiser les composantes environnementales susceptibles d'être affectées avec les actions de la stratégie REDD+. Il s'agira des effets directs et indirects attendus aussi bien en cours qu'en fin de processus. Une distinction devra être alors établie dans l'analyse des effets selon leur nature (positive et négative) et selon leur période d'action (court et long termes).

Du point de vue méthodologique, l'équipe de travail procèdera d'abord à une description générique des sources potentielles d'effets environnementaux à considérer. Par la suite, une identification globale des effets potentiels par composante environnementale sera effectuée, en considérant comme base les grandes composantes suivantes :

- | | |
|------------------------------|--|
| — Air et climat | — Aires protégées |
| — Sol | — Emploi et activités économiques |
| — Eau | — Utilisation et aménagement du territoire |
| — Végétation | — Culture et archéologie |
| — Zones humides | — Utilisation des ressources |
| — Faune terrestre et aviaire | — Santé humaine et qualité de vie |
| — Faune aquatique | — Paysage |

Les effets globaux produits par les objectifs et orientations ou actions de la stratégie seront mesurés par rapport à la situation de l'environnement en l'absence du REDD+ (scénario de référence) et par rapport aux effets des autres options envisageables (solutions alternatives non retenues).

Une fois les orientations du REDD+ décidées au vu des objectifs de protection de l'environnement (optimisation de la démarche d'élaboration), il s'agira pour le consultant de présenter de façon synthétique les effets significatifs probables au regard des enjeux de la stratégie sur l'environnement.

T5.4 CATÉGORISATION DES DIFFÉRENTS PROJETS ISSUS DES OPTIONS DE LA STRATÉGIE REDD+

La démarche d'intégration de la dimension environnementale dans la mise en œuvre du REDD+ ne doit pas ralentir inutilement le processus en retardant la réalisation des projets d'impact faible ou nul, pour lesquels une étude d'impact environnemental et social n'est pas nécessaire ou doit rester légère. La démarche qui sera proposée par le consultant a comme objectif de faciliter l'intégration de la dimension environnementale et sociale dans la mise en œuvre des activités sans prolonger le délai d'exécution. Elle permettra donc de faire un tri des projets en vue du financement de ceux qui sont acceptables sur les plans environnemental et social.

Sur la base des outils, procédures et méthodes utilisées par les institutions internationales; partenaires de développement et de la procédure en vigueur au Togo d'évaluations environnementales dans les cas des projets et programmes nationaux, le consultant catégorisera les différents projets à financer selon la nature et l'ampleur des effets sur l'environnement et le social.

T6 ANALYSE DES EFFETS RÉSIDUELS DES OPTIONS STRATÉGIQUES DE LA REDD+

Il est demandé dans les termes de référence de compléter l'analyse par une identification et une caractérisation des effets résiduels qui peuvent être anticipées selon les options stratégiques retenues, dans une perspective de développement durable suivant une vision à long terme.

Il faut cependant rester prudent quant au niveau d'analyse à considérer pour les effets résiduels dans le cadre d'une ÉESS. Il faut se rappeler que l'ÉESS n'est pas une étude d'impact et doit demeurer d'ordre général. L'analyse systématique des effets résiduels va généralement se faire à l'échelle des ÉIE et se faire en fonction de projets précis. Par conséquent, l'analyse des effets résiduels dans le contexte de la présente ÉESS sera menée de manière à identifier globalement les effets potentiels susceptibles d'avoir une incidence majeure à long terme.

De façon générale, les effets résiduels font référence aux effets environnementaux et sociaux qui devraient subsister après l'application des mesures d'atténuation identifiées. Les effets résiduels, positifs ou négatifs, vont alors être qualifiés et classifiés en prenant en compte différents critères, dont notamment : l'ampleur, l'étendue géographique, la durée et la fréquence, la réversibilité et le contexte écologique et socioculturel. Le jugement professionnel et l'expertise des membres de l'équipe vont servir à déterminer l'importance relative des effets potentiels en fonction de ces critères. Les effets résiduels pourront alors être catégorisés comme étant important ou peu important, ou alors comme étant majeur, moyen ou mineur. L'identification des effets résiduels sera soumise pour discussion lors des séances de consultation.

T7 ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LES POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE ET DE LA CONFÉRENCE CANCÚN 2010 / RAPPORT D'ÉTAPE

T7.1 / T7.2 IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES POLITIQUES DE SAUVEGARDE / ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

En complément d'information, une évaluation sommaire de la conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sera effectuée. L'équipe de WSP-LR-ENDE se référera notamment aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de mesures de sauvegarde :

- Évaluation environnementale (OP/PB 4.01);
- Habitats naturels (OP/PB 4.04);
- Forêts (OP/PB 4.36);
- Lutte antiparasitaire (OP/PB 4.09);
- Patrimoine culturel physique (OP/PB 4.11);
- Réinstallation involontaire (OP/PB 4.12).

L'évaluation sera effectuée à partir des documents de base suivants :

- <http://documents.worldbank.org/curated/en/383011492423734099/pdf/114278-REVISED-Environmental-and-Social-Framework-Web.pdf>
- <http://www.bankinformationcenter.org/wp-content/uploads/2013/08/Strategic-Environmental-and-Social-Assessments-for-REDD+-What-they-are-why-they-matter-and-how-to-do-them.pdf>

Outre l'évaluation de la conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, une analyse sommaire de la conformité avec les orientations REDD+ issues de la conférence internationale sur le climat tenue à Cancún en 2010 sera effectuée. Pour ce faire, ClientEarth a produit en 2013 un « Guide de compréhension et de mise en œuvre des garanties REDD+ de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques » (CCNUCC).

T7.3 RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES OPTIONS STRATÉGIQUES DE LA REDD+

L'analyse des effets des options stratégiques de la REDD+, l'analyse des effets résiduels et l'évaluation de la conformité avec les politiques de sauvegarde feront l'objet d'un rapport provisoire qui sera transmis au comité de suivi. Le rapport sera transmis à l'UCN-REDD+ en deux exemplaires (couleur) et en format électronique.

Livrable :

L7-1 Rapport préliminaire d'analyse portant sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+, version provisoire

T7.4/ T7.5 TRANSMISSION DES COMMENTAIRES PAR LE COMITÉ DE SUIVI / ÉLABORATION ET TRANSMISSION DU RAPPORT CORRIGÉ

La prise en compte des commentaires qui auront été transmis par l'UCN-REDD+ feront l'objet d'un rapport corrigé qui sera transmis à en deux exemplaires (couleur) et en format électronique.

Livrable :

L7-2 Rapport préliminaire d'analyse portant sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+, version corrigée

2.3 ÉLABORATION DU RAPPORT D'ÉESS

T8 RAPPORT PRÉLIMINAIRE D'ÉESS

T8.1 / T8.2 ÉLABORATION ET TRANSMISSION DU RAPPORT PROVISoire D'ÉESS ET DES RAPPORTS SECTORIELS / RAPPORT PROVISoire D'ÉESS

La mise en perspective des effets génériques potentiels, jumelée à l'analyse des composantes environnementales des milieux récepteurs, conduira vers une identification et une évaluation plus spécifique des principaux effets probables de la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+. Cette analyse sera abordée en considérant l'ensemble des composantes physiques, biologiques et humaines et permettra notamment de mieux comprendre les grands enjeux à considérer et la localisation des zones sensibles. L'analyse permettra également d'évaluer les lacunes dans les connaissances et de leur importance pour l'ensemble du processus de prise de décision et de planification stratégique.

Le rapport d'ÉESS présentera de façon synthétique comment l'analyse environnementale et sociale et les consultations ont mené à l'amélioration / optimisation de la stratégie pour la rendre compatible aux différents engagements et obligations nationaux et internationaux.

Sur la base des constats et enjeux qui auront été définis précédemment, une matrice d'analyse des risques à considérer dans le développement de la stratégie REDD+ optimisée sera élaborée. Cette matrice conduira vers la priorisation des enjeux, l'établissement d'objectifs précis et l'identification de moyens d'action concrets visant l'encadrement du point de vue environnemental et social de la mise en œuvre de la stratégie. Des indicateurs permettant d'assurer le suivi et de mesurer les résultats seront identifiés. Les recommandations formulées prendront notamment en considération les aspects suivants :

- Modifications du cadre légal et institutionnel;
- Mesures de renforcement de la capacité nationale pour traiter les problèmes sociaux liés au processus de déforestation et à sa limitation;
- Identification des besoins humains, financiers et matériels pour l'application des recommandations émanant de l'ÉESS;

- Programme d'activités et d'investissements;
- Programme de formation pour les institutions régionales et locales;
- Cadre/mécanisme opérationnel de partage des données et informations;

Dans la pratique, la définition des processus d'encadrement relatifs aux enjeux environnementaux et sociaux conduira vers l'élaboration de divers outils de gestion et de planification. Conformément aux spécifications stipulées dans les termes de référence, le rapport d'ÉESS comprendra les composantes suivantes :

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES);
- Cadre de planification en faveur des Communautés locales (CPCL);
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
- Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'Évaluation (PRC);
- Cadre de Gestion et de Suivi de l'Environnement (CGSE);
- Cadre de Politiques de Réinsertion Involontaire des Populations (CPRIP);
- Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC);
- Cadre Fonctionnel (CF);
- Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP).

Livrable :

L8-1 Rapport global provisoire d'ÉESS / Rapports sectoriels, versions provisoires

T9 CONSULTATION PUBLIQUE

En regard des orientations qui seront retenues à la suite de l'approbation du plan de consultation, une deuxième ronde de consultation pourrait être tenue en aval de l'ÉESS. Ces rencontres viseraient notamment à valider la définition des enjeux, la définition des priorités, la définition des recommandations proposées et des mécanismes de gestion.

Livrable :

L9-1 Rapport de consultation

T10 RAPPORT FINAL DE L'ÉESS

T10.1 / T10.2 ÉLABORATION ET TRANSMISSION DU RAPPORT PROVISoire CORRIGÉ / ATELIER DE RESTITUTION

La prise en compte des commentaires qui auront été transmis par l'UCN-REDD+ feront l'objet d'un rapport corrigé qui sera transmis à en deux exemplaires (couleur) et en format électronique.

En préparation du rapport final, un atelier de restitution est proposé. Cet atelier permettra à l'équipe de WSP-LR-ENDE et aux membres du comité de discuter des orientations proposées et de convenir des modifications à apporter.

Livrable :

L10.1 Rapport provisoire corrigé

T10.3 ÉDITION ET TRANSMISSION DU RAPPORT FINAL

Le rapport final, à la suite de l'intégration des commentaires qui seront émis par le comité de suivi, sera transmis en format électronique ainsi qu'en format papier (10 exemplaires).

Livrable :

L10-2 Rapport final

2.4 RÉCAPITULATIF DES BIENS LIVRABLES

Les versions préliminaires des biens livrables seront transmises en deux (2) exemplaires (couleur) et en format électronique à l'UCN-REDD+. À l'issue de la prise en compte des observations de l'UCN-REDD+, des versions révisées des rapports seront aussi transmises à l'UCN-REDD+ en deux exemplaires et en format numérique, de manière à permettre leur diffusion par l'UCN-REDD+ des documents aux différentes parties prenantes concernés lors du processus de consultation.

Après la prise en compte des observations et préoccupations issues des séances de consultation, des versions finales des rapports seront produites et transmises à l'UCN-REDD+ en cinq exemplaires (couleur) et en format électronique sur CD.

- L1-1** Note méthodologique complète
- L1-2** Plan de travail de détaillé
- L1-3** Plan de consultation
- L3-1** Compte rendu des rencontres de la première ronde de consultations régionales en amont
- L4-1** Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et situation sans REDD+) – version provisoire
- L4-2** Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et situation sans REDD+) – version révisée
- L5-1** Compte rendu des rencontres de la deuxième ronde de consultations régionales en amont
- L7-1** Rapport préliminaire sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+ – version provisoire
- L7-2** Rapport préliminaire sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+ – version révisée
- L8-1** Rapport préliminaire d'ÉESS, incluant les composantes des rapports sectoriels de planification – version provisoire
- L8-2** Rapport préliminaire d'ÉESS, incluant les composantes des rapports sectoriels de planification – version révisée
- L9-1** Compte rendu des rencontres de consultation
- L10-1** Rapport révisé d'ÉESS, incluant les composantes des rapports sectoriels de planification
- L10-2** Rapport final d'ÉESS, incluant composantes des rapports sectoriels de planification

3 ORGANISATION ET PERSONNEL

La figure 3-1 présente l'organigramme de l'équipe de travail proposé par le regroupement WSP-LR-ENDE, tandis que le tableau 3-1 précise les rôles et responsabilités de chacun des membres.

Monsieur Mathieu CYR agira à titre de chef de mission. Il assurera la coordination du mandat et le maintien des relations avec l'UCN, en collaboration avec monsieur TCHEINTI-NABINE de ENDE qui assurera la coordination de l'équipe togolaise.

En complément du personnel clé qui avait été identifié dans les termes de référence, il a été jugé nécessaire et pertinent de proposer d'autres ressources qui permettront de couvrir adéquatement tous les aspects, en plus de permettre l'analyse en fonction d'une connaissance approfondie du territoire togolais. Dans ce sens, nous avons jugé qu'il était impératif d'adjoindre à l'équipe un environnementaliste et un sociologue à l'équipe de base, de même qu'un spécialiste dans l'établissement de Système d'Information Géoréférencée (SIG).

En premier lieu, la participation de monsieur TCHEINTI-NABINE, Docteur en Géographie, Aménagement et Environnement, de par sa vaste expérience de l'environnement, apportera une connaissance privilégiée des enjeux environnementaux du territoire togolais, en plus d'apporter une aide précieuse dans la tenue du processus de consultation des parties prenantes. Monsieur TCHEINTI-NABINE assurera la coordination du travail des experts togolais et participera activement à l'élaboration et à la transmission des biens livrables.

En second lieu, il est clair que les aspects sociaux vont constituer des enjeux fondamentaux de la stratégie REDD+. Dans ce contexte, il a été jugé des plus pertinents d'adjoindre à l'équipe un expert togolais en sociologie, de manière à permettre à notre expert international, monsieur Antoine MOREAU, d'analyser les effets potentiels en fonction d'une connaissance approfondie des composantes sociales du Togo. Dans ce sens, monsieur Pitaloumani GNAKOU ALI collaborera activement à la définition du cadre de référence et à la définition des enjeux. Monsieur GNAKOU ALI est sociologue du développement et est titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en Sciences humaines, option Sociétés, Cultures et Développement du monde africain. Il a eu à animer des consultations populaires en plus de participer à la description et l'analyse des aspects sociaux de l'état initial de plusieurs projets.

Finalement, l'ajout de monsieur Thierry GAUDIN comme spécialiste en SIG vise :

- à assurer une compréhension générale de la localisation des principales composantes environnementales et des zones sensibles;
- à élaborer des analyses spatiotemporelles qui permettront, notamment lors des consultations, de définir le niveau et le taux de dégradation du couvert forestier dans les différentes zones du pays;
- à présenter les zones sensibles et les zones incompatibles avec la stratégie REDD+ telles qu'analysées au départ.

En ce qui concerne la consultation des parties prenantes, il est proposé que monsieur Christian COUETTE assume directement l'animation des consultations, en remplacement de monsieur CYR, de manière à maximiser la contribution des membres clés de l'équipe tout en respectant le calendrier d'exécution proposé. Il était déjà prévu que monsieur COUETTE assume la planification de la consultation, en collaboration avec ENDE. Avec près de 30 ans d'expérience en planification stratégique, il dispose d'une vaste expérience dans la planification et l'animation de processus de consultation, dont plusieurs dans le cadre de projets d'ÉESS en Afrique.

Figure 3-1 Organigramme de l'équipe pour la conduite de l'ÉESS

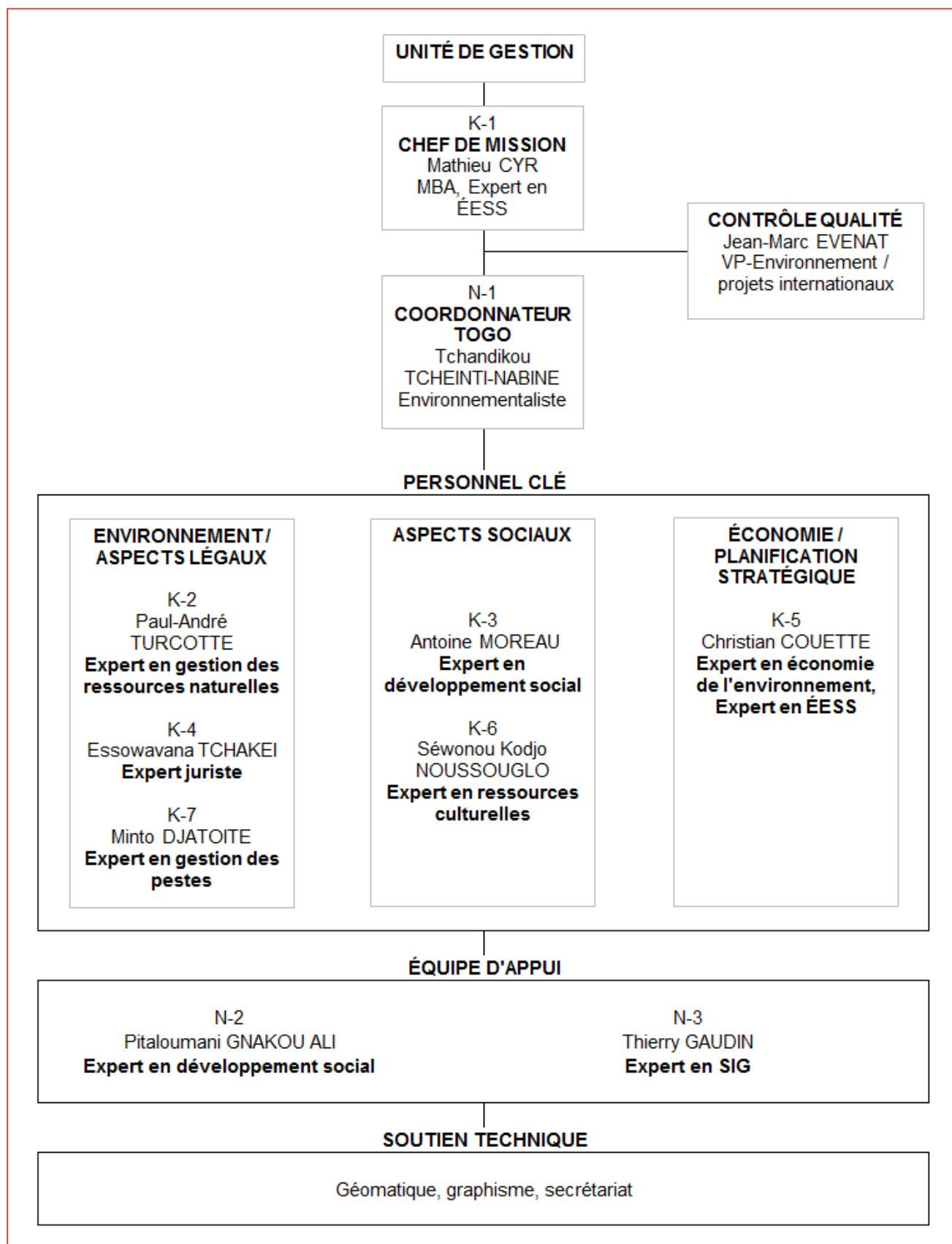


Tableau 3-1 Responsabilités des membres de l'équipe

PERSONNEL CLÉ		
Mathieu CYR	Position K-1 Chef de mission / Expert en évaluation environnementale	– Coordination du mandat – Responsable des relations avec le client – Participation à toutes les activités du mandat
Paul-André TURCOTTE	Position K-2 Expert en gestion des ressources naturelles	– Participation à la définition des enjeux environnementaux et sociaux – Analyse des orientations de la stratégie REDD+ – Participation à l'évaluation des risques et à la définition des recommandations
Antoine MOREAU	Position K-3 Expert en développement social	– Participation à l'analyse de l'état de référence – Participation à la définition des enjeux environnementaux et sociaux – Participation à l'évaluation des risques et à la définition des recommandations
Essowavana TCHAKEI	Position K-4 Expert juriste	– Participation à l'analyse des cadres politique, juridique et institutionnel – Participation à l'évaluation des risques et à la définition des recommandations
Christian COUETTE	Position K-5 Expert en économie de l'environnement	– Coordonnateur adjoint – Participation à la planification du processus de consultation – Consultation des parties prenantes – Participation à la définition des enjeux environnementaux et sociaux – Participation à l'évaluation des risques et à la définition des recommandations
Séwonou Kodjo NOUSSOUGLO	Position K-6 Expert en ressources culturelles	– Participation à l'analyse de l'état de référence – Participation à la définition des enjeux environnementaux et sociaux en lien avec les composantes culturelles et patrimoniales
Minto DJATOITE	Position K-7 Expert en gestion des pestes	– Participation à l'analyse de l'état de référence – Analyse des enjeux en lien avec la gestion des pestes
PERSONNEL DE SOUTIEN		
Tchandikou TCHEINTI-NABINE	Position N-1 Expert environnementaliste	– Coordonnateur adjoint – responsable de l'équipe d'ENDE au Togo – Participation à l'analyse de l'état de référence – Participation à la définition des enjeux environnementaux et sociaux – Consultation des parties prenantes – Participation à l'évaluation des risques et à la définition des recommandations
Pitaloumani GNAKOU ALI	Position N-2 Expert en développement social	– Participation à l'identification des parties prenantes – Participation à l'analyse de l'état de référence – Participation à la définition des enjeux environnementaux et sociaux
Thierry GAUDIN	Position N-3 Expert en SIG	– Participation à l'analyse de l'état de référence et à la définition des enjeux environnementaux et sociaux – Supervision de la gestion de la base de données / cartographie des composantes environnementales et des zones sensibles.

4 CHRONOGRAMME DE TRAVAIL

Le tableau 4.1 présente le chronogramme de travail qui a été révisé en tenant compte de la date de début de mandat. Il est à noter que le chronogramme ici présenté ne tient pas compte des délais qui pourront survenir pour assurer l'arrimage entre l'ÉESS et le processus d'élaboration de la stratégie REDD+. Par conséquent, il est possible que le chronogramme de l'ÉESS doive être ajusté suivant le niveau d'avancement du processus d'élaboration de la stratégie, en accord avec l'UCN REDD+ du Togo.

Tout en reconnaissant l'importance d'accorder aux parties prenantes le temps requis pour la prise de connaissance des documents et la transmission de leurs commentaires, il faudra s'assurer que chacune des étapes de validation soit effectuée à l'intérieur de délais raisonnables, de manière à assurer une continuité dans la mise en œuvre du processus de planification tout en tenant compte des objectifs d'échéanciers poursuivis par le l'UCN REDD+.

Tableau 4.1 Chronogramme de travail

[illegible]

NOTE :

The chronogramme ne tient pas compte des délais qui pourront survenir pour assurer l'arrimage entre processus d'ÉESS et le processus d'élaboration de la stratégie REDD+. Par conséquent, il est possible que le chrogramme du processus d'ÉESS doive être ajusté suivant le niveau d'avancement du processus d'élaboration de la stratégie, en accord avec la Coordination Nationale REDD+ du Togo.

ANNEXE

A

EXEMPLES DE CARTES



Réalisation de l'évaluation environnementale et sociale
stratégique (EES) du processus REDD+ au Togo

DENSITÉ DE POPULATION

